



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-752

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS DOMESTIQUES, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET DES ENCOMBRANTS DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 19 juin 2017, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 17-752, règlement modifiant le règlement concernant la cueillette, le transport et la disposition des déchets domestiques, des matières recyclables, des résidus domestiques dangereux (RDD) et des encombrants dans les limites de la Municipalité de La Pêche

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 30 juin 2017, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 30^{ième} jour de juin 2017

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 30 juin 2017.

En foi de quoi je donne ce certificat le 30 juin 2017

Annie Racine
Directrice générale et secrétaire trésorière